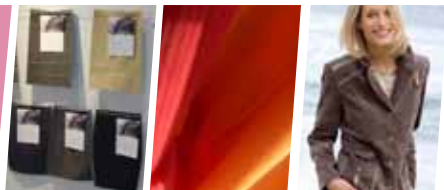


## FORMATIONS 2010



Jeudi 9 septembre 2010

# LES RÈGLES D'ORIGINE DES PRODUITS TEXTILES

---

- Savez-vous définir précisément l'origine de vos produits ?
- Quand devez-vous fournir un certificat d'origine à vos clients ?
- Connaissez-vous les dernières évolutions du cumul pan euroméd ?

La filière Textile-Habillement a de plus en plus recours à des prestataires situés dans différents pays, pour réaliser un seul type de produit. Cette séparation des tâches découle de contraintes économiques dont il faut tenir compte pour s'assurer des débouchés dans un marché mondial très concurrentiel. Ce type de procédé s'est accéléré avec les nouvelles technologies de communication, le développement des infrastructures de production dans certains pays émergents et la libéralisation des quotas.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les règles d'origine des produits du Textile-Habillement par une analyse des législations française et communautaire.
- Connaître le cumul pan euroméd et les dernières évolutions.
- Un exposé des résultats fournis par les laboratoires de contrôle.

## PUBLIC CONCERNÉ

PDG, Directeurs Généraux, Service Qualité, Service Export, Services Douanes, Chefs de Produits, Juristes, Acheteurs...

LA FEDERATION  
**EXPERTISE  
TEXTILE**

FORMATIONS • MISSIONS  
P U B L I C A T I O N S

LA FEDERATION – EXPERTISE TEXTILE – 37/39, rue de Neuilly – 92110 Clichy  
Tél. : 01 49 68 33 50 – Fax : 01 49 68 04 78 – Site web : [www.la-federation.com](http://www.la-federation.com)

# PROGRAMME DE LA JOURNÉE

## Introduction

- Présentation des difficultés de détermination de l'origine des produits textiles.
- Quand l'origine des produits a-t-elle une importance ?
- Quelles sont les conséquences éventuelles d'une mauvaise indication d'origine ?

## L'origine non préférentielle et préférentielle des articles textiles

- **L'origine non préférentielle**
  - Champ d'application.
  - Sources juridiques.
  - Règles d'origine applicables : notion de "produits entièrement obtenus" et notion de "transformation complète".
  - Justification de l'origine.
  - Marquage de l'origine sur les produits.
  - Procédure des renseignements contraignants sur l'origine.
- **L'origine préférentielle**
  - Champ d'application.

- Sources juridiques.
- Règles d'origine applicables : notion de "territorialité des opérations d'obtention", de "produits entièrement obtenus", de "transformation suffisante" ou de "produits suffisamment ouvrés".

## Les cumuls d'origine

- Les différents cumuls existant : le cumul bilatéral, le cumul régional (au sein du SPG), le cumul total (dans les zones EEE, Maghreb et ACP/PTOM)
- Le cumul Pan Euroméd : les conséquences de son entrée en vigueur
  - La notion de géométrie variable.
- Les justifications de l'origine préférentielle :
  - Quand et comment établir un certificat EUR MED ou une déclaration d'origine sur facture EUR MED, un certificat EUR 1 ou une déclaration d'origine sur facture ?
  - Quand et comment établir une déclaration de fournisseur dans le cadre du cumul Pan euroméd ?

## ANIMATION / ORGANISATION

- **Frédéric MADROLLES** - Bureau E4, "Politique commerciale et tarifaire" de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI).
- **Alexandra BASSET**, Juriste, La Fédération - Expertise Textile.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Intervention de spécialistes.
- Présentation de cas concrets.
- Débat : questions/réponses des stagiaires.

# LES RÈGLES D'ORIGINE DES PRODUITS TEXTILES

Jeudi 9 septembre 2010

Société: \_\_\_\_\_

Secteur d'Activité: \_\_\_\_\_ Site Web: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

Responsable formations: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

## PARTICIPANT

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

## MODALITÉS DE RÉGLEMENT

- Vous gérez vous-même votre budget de formation.  
Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de **717,60 euros**, à l'ordre de **LA FEDERATION DE LA MAILLE**, correspondant au règlement TTC.
- Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCA).  
Dans ce cas, **veuillez consulter au préalable votre organisme de formation** pour la demande de prise en charge ; **après accord**, merci de nous indiquer ses coordonnées :

Nom de l'organisme: \_\_\_\_\_

Responsable du dossier: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

*"En m'inscrivant, je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de participation aux formations (ou missions) établies par la Fédération de la Maille & de la Lingerie et disponibles sur le site de la Fédération".*

Date

Signature

Cachet de l'entreprise

## COÛT DE LA FORMATION

- Participation HT 600,00 €  
TVA 19,6% 117,60 €  
Total TTC 717,60 €  
par participant  
(repas et pauses compris)
- Vous êtes adhérent de La Fédération de la Maille & de la Lingerie  
Pour bénéficier du **tarif préférentiel réservé aux adhérents**,  
veuillez contacter Corinne CUZIN au 01 49 68 33 51.

## DIRECTION PÉDAGOGIQUE & COMMERCIALE

- Alexandra BASSET  
abasset@la-federation.com

## LIEU ET ACCÈS À LA FÉDÉRATION

- La Fédération  
37/39, rue de Neuilly - 92110 Clichy  
Tél. : 01 49 68 33 50 - Fax : 01 49 68 04 78
- 9h00 - 18h00
- Métro : Mairie de Clichy
- Gare SNCF : Clichy-Levallois



**LA  
FÉDÉRATION**  
de la maille & de la lingerie

LA FEDERATION – EXPERTISE TEXTILE

37/39, rue de Neuilly – 92110 Clichy

Tel.: +33 (0)1 49 68 33 50 – Fax: +33 (0)1 49 68 04 78 – Site Web : [www.la-federation.com](http://www.la-federation.com)

Siret : 78435797200024 – APE : 911A – Organisme de formation : 11 92 11 81 892